

2EM
Société A Responsabilité Limitée
au capital de 76.500 euros
Siège social : 70, rue de Lacarrerotes
47550 BOE
498 259 324 R.C.S. AGEN

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 juin, à 10 heures,

La société EMELEC, Société par Actions Simplifiée au capital de 3.000 euros, ayant son siège social 70, rue de Lacarrerotes - 47550 BOE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AGEN sous le numéro 814 770 616, représentée par Monsieur Philippe EX-IGNOTIS,

Propriétaire de la totalité des 900 parts sociales de 85 euros nominal chacune composant le capital social de la société 2EM,

Associée unique de ladite Société,

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,

En présence de Messieurs Philippe EX-IGNOTIS et José Luis MOLINA, gérants non associés de la Société et de Monsieur Inty LANDREAU,

A pris les décisions suivantes :

- Lecture du rapport de la gérance,
- Démission d'un Gérant,
- Nomination d'un Gérant
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associée Unique après avoir entendu lecture du rapport de la gérance, prend acte de la démission, de Monsieur José Luis MOLINA demeurant 36 rue Toulouse- Lautrec - 47520 LE PASSAGE, de ses fonctions de Gérant à compter de ce jour.

DEUXIEME DECISION

L'Associée Unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, en conséquence de la résolution qui précède, nomme en qualité de Gérant, en remplacement de Monsieur José Luis MOLINA, Monsieur Inty LANDREAU, demeurant 86 rue Gambetta – 47520 LE PASSAGE, né le 28 novembre 1979 à AGEN (47), et de nationalité française, à compter du 1^{er} juillet 2025, pour une durée indéterminée.

JN
IL PEPÉ

Monsieur Inty LANDREAU, déclare qu'il accepte les fonctions de Gérant qui viennent de lui être confiées, et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique et les gérants ont dressé et signé le présent procès-verbal.

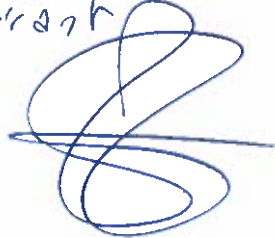
La Gérance

Philippe EX-IGNOTIS



Inty LANDREAU (1)

Bon pour acceptation
des fonctions de
Gérant



José Luis MOLINA



Pour la société EMELEC

**Philippe EX-IGNOTIS
Président**



CERTIFIE CONFORME



(1) Faire précéder votre signature de la mention manuscrite suivante « Bon pour acceptation des fonctions de Gérant ».